

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick Mennucci - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

#### **AEC 004-1327/09/CC**

#### **■ Retrait de la délibération organisant les Modalités de concertation de la 1ère procédure de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de Saint-Victoret DUFHSU 09/3080/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine exerce depuis le 31 décembre 2000 les compétences relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Par courrier du 16 juillet 2007, la commune de Saint-Victoret a demandé à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'engager une procédure de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols pour un projet d'extension d'une zone constructible qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du POS et ne comporte pas de grave risque de nuisance. Ce projet, lié à la restauration du Château pour l'accueil du nouvel Hôtel de Ville, nécessitait une légère réduction d'une zone naturelle ND au profit d'une zone U et une réduction d'un espace boisé classé dans le secteur du parc du Château.

Par arrêté du n°07/263/CC du 10 septembre 2007, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole prescrivait l'engagement de la procédure de révision simplifiée n° 1 du POS.

Par délibération du Conseil de Communauté du 8 octobre 2007, étaient définies les modalités de la concertation de la 1ère procédure de révision simplifiée.

Par courrier du 24 mars 2009, la commune a demandé à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole l'annulation de la procédure engagée. En effet, le projet de création du nouvel Hôtel de Ville au Parc du Château ne nécessite plus la réduction d'une zone naturelle ND classée en espace boisé classé.

Par conséquent, il appartient à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence métropole de prescrire l'annulation de l'engagement de la procédure de révision simplifiée n° 1 du POS de Saint-Victoret .

Dans ce cadre, il convient pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de retirer la délibération définissant les modalités de la concertation de la 1ère procédure de révision simplifiée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

- L'arrêté du n°07/263/CC du 10 septembre 2007 du Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole prescrivant l'engagement de la procédure de révision simplifiée n° 1 du POS ;
- La délibération URB 944/07/CC du 8 octobre 2007 définissant les modalités de la concertation de la 1ère procédure de révision simplifiée du POS de Saint-Victoret ;
- Le courrier de Monsieur le Maire de Saint-Victoret du 24 mars 2009 demandant à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole l'annulation de la 1ère procédure de révision simplifiée ;
- L'arrêté du Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole annulant la 1ère procédure de révision simplifiée du POS de Saint-Victoret.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- La demande de la commune de Saint-Victoret d'annuler la première procédure de révision simplifiée ;
- L'annulation de la procédure par arrêté du Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La nécessité de retirer la délibération URB 944/07/CC définissant les modalités de la concertation de la 1ère procédure de révision simplifiée.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article unique :**

Est retirée la délibération n° URB 944/07/CC définissant les modalités de la concertation de la première procédure de révision simplifiée du POS de Saint-Victoret.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
à l'Aménagement de l'Espace Communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI